

Séance du 9 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 février, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 2 février s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à l'espace Simone SEGOUIN, sous la présidence de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire.

Présents : Olivier SOUFFLET, Michèle BEAUJOUAN, Kewin JALLADEAU, Adoline MANZONI, Bruno PEDINI, Nicolas PATRIX, David MASSOL, Corinne GUET, Christian SEVESTRE, David MASSOL, Céline SOUFFLET, Yves DEVILLE, Corinne PELLETIER, Cécile BORGIOLO-PERINEAU.

Absente excusée :

Martine LEA donne procuration à Bruno PEDINI

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Corinne GUET est désignée secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE CHARTRES METROPOLE

N° 2021-01

M. le maire, conformément à l'article L. 5211-39 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopérative intercommunale, a présenté le rapport d'activités 2019 de Chartres Métropole au conseil municipal, qui l'a approuvé.

2. Echange de terrain

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'il a reçu un agriculteur de la commune qui propose un échange de terrain : déplacement du chemin communal n°18 (Les contre ouches).

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la continuité du chemin derrière les maisons rue de la Libération, mais souhaite réétudier le chemin le long de la RD 910.

A cet effet, Mme Adoline MANZONI, adjointe à l'urbanisme et M. le Maire vont se rapprocher de l'agriculteur pour lui présenter cette proposition.

3. Demande de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement - fonds de Concours 2021 :

N° 2021-02 ET 2021-04

➤ Projet numérique à l'école primaire

Le conseil municipal approuve le projet de projet numérique à l'école primaire pour un montant de 17 376.09 € HT - soit 21 211.31 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant de 5 212 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 08/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	5 212.00 €
- subvention ETAT (50 %) :	8 688.00 €
- autofinancement :	<u>7 311.31 €</u>
TOTAL	21 211.31 €

➤ Renouvellement informatique mairie et hébergement

Le conseil municipal approuve le projet de renouvellement informatique mairie et hébergement pour un montant de 5 140 € HT - soit 6 168 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant de 1 542 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 08/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	1 542 €
- Fonds de concours :	1 799 €
- autofinancement :	<u>2 827 €</u>
TOTAL	6 168 €

➤ Portail à la gendarmerie

Le conseil municipal approuve le projet de travaux portail gendarmerie pour un montant de 4 216.16 € HT - soit 5 059.39 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant de 1 264€, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 04/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	1 264.00 €
- Fonds de concours :	1 475.00 €
- autofinancement :	<u>2 320.39 €</u>
TOTAL	5 059.39 €

➤ Passage surélevé à Goindreville – rue de Bel Air

Le conseil municipal approuve le projet de passage surélevé à Goindreville – rue de Bel Air pour un montant de 8 850 € HT - soit 10 620 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement « Opérations de sécurité » : aménagement de sécurité rue de Bel Air, pour un montant de 4 425 €, soit 50 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 09/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (50 %) :	4 425 €
- autofinancement :	<u>6 195 €</u>
TOTAL	10 620 €

➤ Réfection des trottoirs rue du Chanoine Vergez

Le conseil municipal approuve le projet de Réfection des trottoirs rue du Chanoine Vergez pour un montant de 32 500 € HT - soit 39 240 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant de 9 750 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 09/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	9 750 €
- Fonds de concours :	11 375 €
- Autofinancement :	<u>18 115 €</u>
TOTAL	39 240 €

➤ Création d'un city stade

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un city stade derrière l'école primaire pour un montant de 53 165 € HT - soit 63 798 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant de 15 949 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 09/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	15 949 €
- Fonds de concours :	18 608 €
- Autofinancement :	<u>29 241 €</u>
TOTAL	63 798 €

➤ Création d'un terrain de pétanque et divers aménagements (tables de ping pong)

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un terrain de pétanque pour un montant de 29 912.40 € HT - soit 35 894.88 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant de 8 973 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 06/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	8 973.00 €
- Fonds de concours :	10 469.00 €
- Autofinancement :	<u>16 452.88 €</u>
TOTAL	35 894.88 €

➤ Divers travaux à la salle des fêtes

Le conseil municipal approuve le projet de travaux à la salle des fêtes (porte d'entrée, cuisine et enseigne) pour un montant de 7 887.16 € HT - soit 9 464.59 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant de 2 366 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 09/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	2 366.00 €
- Fonds de concours :	2 760.00 €
- Autofinancement :	<u>4 338.59 €</u>
TOTAL	9 464.59 €

➤ Aménagement du cimetière 2^{ème} tranche

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement du cimetière (2^{ème} tranche) pour un montant de 10 630 € HT - soit 12 756 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement pour un montant

de 3 189 €, soit 30 % du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 05/2021

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- subvention FDI (30 %) :	3 189 €
- Autofinancement :	<u>9 567 €</u>
TOTAL	12 756 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de subventions.

4 . Projet pour un socle numérique et demande de subvention

N° 2021-03

Monsieur le Maire présente l'appel à projet numérique pour un socle numérique pour l'école élémentaire Germaine Ferrand ainsi que le devis de la Sté IPDVI d'un montant de 4 411.31 €, comprenant la création couverture wifi de l'école, l'installation de coffret informatique et liaison radio.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et sollicite une subvention de 70 % de l'Etat.

5 . Demande de subventions au titre de la Caisse d'Allocations Familiales :

N° 2021-05

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un city stade derrière l'école primaire pour un montant de 53 165 € HT - soit 63 798 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la CAF pour un montant de 5 316 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 09/2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subventions.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Référent SDIS :

M. Christian SEVESTRE est volontaire pour s'occuper des points d'eau incendie concourant à la défense extérieure contre l'incendie de la commune (modification, création ou suppression, mesures de pression et de débit des hydrants). Il sera le référent auprès du service départemental d'incendie et de secours.

➤ Adressage complet de la commune pour la fibre optique :

Les opérateurs fibre optique nationaux (orange, SFR, Free, Bouygues Telecom) utilisent une base d'adresses nationale (Mediapost) bien spécifique pour identifier les bâtiments éligibles à la fibre optique. Si un bâtiment n'a pas d'adresse Mediapost, il ne pourra pas être raccordé à la fibre optique même si les câbles passent devant, car il n'est pas identifiable.

Trois élus : Michèle Beaujouan, Adoline Manzoni et Christian Sevestre vont travailler sur le repérage des nouvelles adresses et des bâtiments sans adresse. Dès que le fichier sera complet nous transmettrons les délibérations de nommage de rue et les arrêtés de numérotage à Eure-et-Loir Numérique pour la création de ces nouvelles adresses auprès de Mediapost.

➤ Art en scène :

Mme Cécile Borgioli informe le conseil municipal qu'elle a demandé la participation au dispositif « Arts en scène 2021 » auprès du Conseil Départemental. Les animations culturelles devraient s'étaler sur la période d'avril à juillet.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.
Les membres présents ont signé au registre.